



La passion du tennis

Entretien avec Rémy Azémar,
responsable de l'arbitrage à la FFT.

En quoi consiste le rôle d'arbitre de chaise ?

L'arbitre de chaise est chargé de la direction des parties. Autrement dit, il assure le bon déroulement du jeu, en lui donnant sécurité, régularité et équité. Cette activité s'acquiert et se cultive par une formation adaptée, une pratique et des mises à niveau techniques régulières. Attention : par arbitre, on entend aussi bien arbitre de chaise que juge de ligne !

Comment devient-on arbitre ?

L'initiation commence vers 9-10 ans. La première qualification s'obtient vers 13 ans. À cet âge, les arbitres en herbe officient d'abord sur les compétitions de jeunes de leur club, puis lors de rencontres par équipes. S'ils se prennent au jeu, ils peuvent ensuite gravir les échelons au niveau

départemental, régional et enfin fédéral. Au-delà de l'acquisition des règles, la fonction exige beaucoup de pratique. Il faut donc enchaîner les matchs.

Un mot sur les effectifs...

La FFT recense 5 176 arbitres officiels (avec des qualifications fédérales) et 29 arbitres badgés (avec des qualifications internationales).

Justement, la France compte 5 badges d'or...

Nous avons là une génération exceptionnelle ! Au sommet de la hiérarchie mondiale, nous sommes la nation la mieux représentée. Le secret ? Nos arbitres badgés aiment ce qu'ils font et tout ce qui va avec : rencontres, voyages, etc.

Pour toute info sur la filière de formation à l'arbitrage, rendez-vous sur www.fft.fr ou prenez contact auprès de votre ligue.